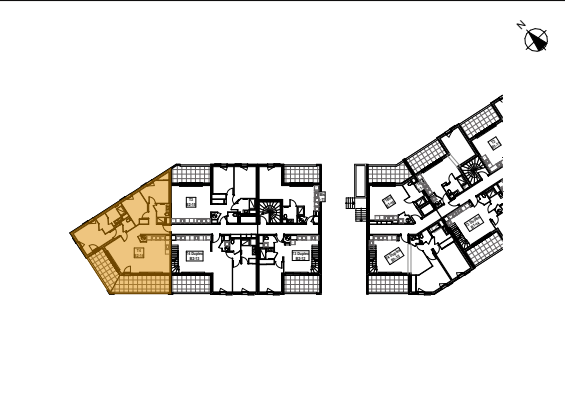




Bâtiment	B2
Niveau	Etage 1
Numéro	14
Type appartement	T4

Entrée	3,64
Séjour/cuisine	40,44
Chambre 1	12,50
Chambre 2+PI	10,13
Chambre 3+PI	10,36
Salle d'eau	4,52
Salle d'eau/WC	4,24
CET	0,56
Dressing	3,31
Dégagement 1	2,75
Dégagement 2	2,28
WC	2,03
Surface habitable	96,76 m²

Terrasse	26,88 m²
----------	----------

Pré commercialisation - susceptible d'évolutions



Document non contractuel établi dans le cadre des études préliminaires du projet et destiné à la pré-commercialisation. Les cotes, surfaces, dispositions intérieures, équipements et implantations sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés lors des études techniques et de la mise au point du projet. Les plans de vente définitifs et les surfaces consolidées établis ultérieurement feront seuls foi.

N

Chambre 1
12,50 m²

Salle d'eau
4,52 m²

Dressing
3,31 m²

WC
2,03 m²

Dégagement 2
2,28 m²

Chambre 2+PI
10,13 m²

Chambre 3+PI
10,36 m²

Salle d'eau/WC
4,24 m²

Dégagement 1
2,75 m²

Entrée
3,64 m²

T4
B2-14

Séjour/cuisine
40,44 m²

Terrasse
26,88 m²

CET
0,56 m²

LEGENDE	FAUX-PLAFOND, SOFFITE (Sous réserve de validation des bureaux d'études)	PFC : PORTE - FENETRE COULISSANTE	F-av : FENETRE allège vitrée	PV : PARE VUE	E : EVIER	PL : PLACARD
	TABLEAU ELECTRIQUE	PF : PORTE - FENETRE	PFG : PORTE - FENETRE A GALANDAGE	C : CUISSON	LL : LAVE-LINGE	RESEAUX EN ATTENTE
	SECHE SERVIETTE	F : FENETRE	VR : VOLET ROULANT	R : REFRIGERATEUR	LV : LAVE-VAISSELLE	

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Il est admis une tolérance de 5% par rapport à la surface habitable globale du logement. Les retombées, soffites, faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurée ou le sont à titre indicatif. Les éléments de cuisine ne sont pas fournis. Ils sont représentés à titre indicatif pour indiquer les emplacements de prises de courants, arrivées ou d'évacuations d'eau.

Hauteur sous plafond des pièces principales sauf faux-plafonds, soffites ou mention particulière : 2.45 m		Page
Echelle :	Créé le 23/03/2026	Modifié le